

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 30 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.04.15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre

Présents	26
Pouvoirs	7

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Thomas BERGÈRE à Richard MALLIÉ, Pierre MARROC à Maëva GAUTELIER, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Florian PARIS à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE, Julien BOULARD à Stéphane PIERRACCINI.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
BUDGET COMMUNE :
DECISION
MODIFICATIVE N°1 –
EXERCICE 2024

Le projet de décision modificative de la commune pour l'exercice 2024.

Cette décision, conformément à l'instruction M57, sera votée par chapitre et par opérations d'équipement.

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	300 000 €
Section d'investissement	2 666 000 €
TOTAL	2 966 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 septembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par voix 31 pour, 2 abstentions, 0 voix contre,

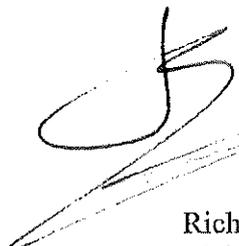
A l'Unanimité,

APPROUVE la décision modificative d'affectation 2024 de la commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes.

C.M du 30/09/2024
Délibération n°24.04.15

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 05/10/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.